

AR PREFECTURE

017-200041523-20200710-DEC312\_2020-AU  
Reçu le 10/07/2020

H A U T E



SAINTONGE

Administration Service Antilles

Décision n° 312/2020  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

***En vertu des délibérations n° 28 du 17 avril 2014 et n°26 du 12 avril 2018 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 26 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame GRÉLETY Agathe en tant qu'agent d'accueil du 1er au 31 août 2020,
- Madame MERLET Chloé en tant qu'agent d'accueil du 3 au 31 août 2020,
- Monsieur HASNAIN AHSAN Muhammad en tant que cuisinier du 11 juillet au 31 août 2020,

Fait à Jonzac,  
Le 11 JUIL. 2020

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président étant absent,  
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON



**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**